



LE BIB



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BROONS n° 474

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS

Abonnement annuel en mairie : 13 € pour un envoi à chaque numéro

☎02.96.84.60.03. – Fax : 02.96.84.60.22 - e-mail : mairiebroons22@wanadoo.fr –

Mercredi 17 février 2016

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAPPEL DES REGLES DE STATIONNEMENT

Le stationnement de tout véhicule est interdit sur les trottoirs,



les passages piétons,



les emplacements réservés aux transports de fonds et de marchandises.



La loi sanctionne ces infractions, estimées très gênantes, d'une amende portée à 135 €, depuis août 2015.

ÉTAT CIVIL

Décès :

02/02/2016, Mme Denise THORON née MORIO, 89 ans, 2 rue du 19 Mars 1962.

07/02/2016, Mme Aline COLAS, 100 ans, 27 rue de la Barrière.

09/02/2016, Mme Denise GAGNET née PAYOUX, 87 ans, 27 rue de la Barrière.

11/02/2016, Mme Yvonne KERVRAN, 87 ans, 27 rue de la Barrière.

39^{ème} CARNAVAL DE BROONS

5 et 6 mars

Le Comité des fêtes vous fait part de son défilé de carnaval le **dimanche 6 mars.**

Thème de l'édition 2016, « Bonbons et Friandises ».

Départ du défilé à 14h30, rue du 19 Mars 1962.

En raison du carnaval, il sera interdit de stationner ce dimanche sur les parcours empruntés par le défilé ainsi que sur le parking rue de la Gare (anciennement Intermarché) où sera brûlée sa majesté Carnaval.

Les rues empruntées sont les suivantes : rue du 19 Mars, rue des Portes Mares, Foyer Rural, avenue de la Libération, rue de Paris, Place Du Guesclin, rue de Dinan, rue du Belloir, rue de la Barrière, rue de la Croix Plate, rue de la Trinité, route d'Eréac, rue de Lorraine, route de Plumaugat et toute la rue de la Gare. Merci de votre compréhension.

L'entrée payante se fera à partir de 11h au prix de 6 €, gratuit jusqu'à 12 ans. Les personnes qui ressortent avant 14h seront remboursées.

Les programmes sont distribués, dès aujourd'hui, auprès de nos annonceurs. Nous vous souhaitons une agréable journée dans la joie et la bonne humeur.

Les commerçants qui souhaitent un emplacement extérieur à l'occasion du carnaval doivent faire une demande écrite à la mairie.

Le Comité des Fêtes recherche une personne pouvant filmer le carnaval 2016. S'adresser à Roselyne Gesret au **02.96.84.73.86** ou **06.78.62.86.15**.

INFORMATIONS PRATIQUES

COUPURE DE COURANT

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, le lundi 22 février 2016 de 08h30 à 13h, il y aura une ou plusieurs coupures aux endroits suivants :

1 au 3, 7, 13 rue des Ecoles, 2 et 3 impasse de la Croix Blanche, 3 rue du Bellouard, 1 au 21, 25 place Du Guesclin, 2 au 14, 6B, Grande Rue, 1 au 3, 6, 10 rue de la Glacière.

POINT INFORMATIONS

Du 6 au 20 février, venez voir l'exposition intitulée « Broons : le carnaval au fil des années », située au 1 rue de la Gare à Broons.

Le samedi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h30.

Le mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 16h à 18h.

Le mercredi de 9h à 13h.

Le samedi 5 mars de 13h à 17h30.

GRAND PRIX U

En raison de la course cycliste, le Grand Prix U, du 23 mars, une réunion de tous les signaleurs est prévue à la maison des associations le mardi 15 mars à 16h.

LES NOUVELLES REGLES DU DEMARCHAGE A DOMICILE

Vente de matériel, rénovation de toiture, nouveau système de chauffage : fréquentes sont les situations où le consommateur est sollicité par des professionnels en dehors des lieux de commercialisation. Dans ces conditions, on peut facilement être amené à s'engager mais aussi à rapidement le regretter. La loi du 17 mars 2014, dite "loi Hamon", renforce la protection du consommateur qui conclut un contrat hors établissement, nouvelle appellation du démarchage à domicile.

Si vous avez conclu un contrat à votre domicile, sur votre lieu de travail ou auprès d'un professionnel installé occasionnellement, dans une galerie marchande par exemple, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits : impossibilité pour le professionnel de vous demander un paiement avant 7 jours, possibilité d'annuler le contrat pendant 14 jours. Pour en savoir plus, les associations de défense de consommateurs de la maison de la consommation et de l'environnement ont édité une fiche « Les nouvelles règles du démarchage à domicile » disponible à l'accueil de la mairie, ou téléchargement sur www.mce-info.org - rubrique Nos publications / Livrets et fiches.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mardi 1^{er} mars et lundi 14 mars au Tribunal d'instance de Dinan.

Prendre RDV au **02.96.87.16.96**.

Lundi 7 mars à la mairie d'Evran, prendre RDV au **02.96.27.40.33**.

EAU : TOUS CONCERNES, TOUS ACTEURS !

Le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été approuvé le 9 décembre 2013. Prenons cinq minutes pour comprendre ce dont il s'agit car nous sommes tous concernés.

La CLE, Le SAGE, c'est quoi ?

La CLE (commission Locale de l'Eau) est une forme de parlement de l'eau. Elle regroupe environ 60 représentants (élus, associations, agriculteurs, services de l'Etat). Elle est présidée par M. Dominique Ramard, maire de Saint-Juvat et vice-président de Dinan Communauté. La CLE s'inscrit dans la recherche du bon état écologique des milieux non seulement sur le plan naturel mais aussi pour soutenir l'image de qualité du territoire et de ses produits. Elle a élaboré un programme pour atteindre une bonne qualité de l'eau et un bon état des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Rance, du Frémur et de la baie de Beaussais. Ce programme s'appelle le SAGE, il a une portée réglementaire et concerne tout le monde : les décideurs publics, les citoyens, les professionnels...

Des règles particulières pour répondre à des enjeux particuliers

Le SAGE comporte un règlement qui s'applique à tous sur l'ensemble du territoire. Il faut connaître ses 3 règles applicables à notre partie du territoire, car leur non-respect peut exposer les contrevenants à une sanction. Ces règles fortes se justifient par l'écart constaté entre l'objectif de bon état des milieux aquatiques et l'état dégradé de ces mêmes milieux.

Ainsi, concernant les milieux aquatiques :

- La destruction de zones humides est interdite
- La création de nouveau plan d'eau est interdite
- L'accès libre du bétail aux cours d'eau est interdit

Certaines règles comportent des cas dérogatoires spécifiques. Pour les connaître, il faut se reporter au règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais consultable sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com - rubrique : Le SAGE / Le SAGE RFBB en vigueur

Et la qualité de l'eau, ça s'améliore ?

La mobilisation de tous les acteurs a permis de sensibles améliorations ces dernières années. Il nous faut tous poursuivre afin de préserver le milieu naturel dans l'intérêt du maintien et du développement des activités économiques ou de loisirs sur notre commune.

La CLE publie chaque année un tableau de bord qui présente les résultats de la qualité de l'eau mais aussi quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire. Retrouvez toutes les informations du tableau de bord sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com - rubrique : Publications – SAGE'Alors ? le tableau de bord de la CLE

TRANSPORT BROONS – DINAN :

18 février et 3 mars

ASSOCIATIONS

CONCERT AIRS DU TEMPS

A Eréac, un concert Airs du Temps « ensemble vocal et instrumental couleur jazz » (50 exécutants). EXCEPTIONNEL !

Un spectacle musical familial, joyeux, dynamique et émouvant où se mêlent les grands standards de la chanson française revus dans un style marqué par le jazz. Pour un public diversifié de tous âges et pour toutes les oreilles.

Dimanche 13 mars 16h30 à l'Eglise d'Eréac.

Entrée 10 €, gratuit pour les moins de 18 ans.

Organisation : <http://www.patrimoine-ereac.com>

ART DE LA NATURE

L'association l'Art de la Nature propose un atelier chi gong (exercices taoïstes de santé), une heure de découverte d'exercices destinés à assouplir et tonifier son corps

Dimanche 21 février de 10h à 11h à Carhalo à Broons.

Renseignement et réservations au **06.47.31.23.08**.

FESTIVITÉS EN FEVRIER

Samedi 20 : Loto avec Jean-Jacques, AS Pommeret Coëtmiex Foot.

Dimanche 21 : Thé dansant avec Bernard Méhu, les Aînés Ruraux Lanrelas.

Lundi 22 : Don du sang au foyer rural de 14h à 19h

Vendredi 26 : Chants de Chorale, écoles Louise Briand.

Samedi 27 : Soirée Théâtre, école St Joseph Broons

Dimanche 28 : Thé dansant avec la Belle Epoque, les amis de la gare de Broons.

PETITES ANNONCES

A vendre:

* Rameur « Care », très bon état, 100 €, **02.96.34.51.78**.

* Téléviseur écran plat, 80 cm, « Tucson », 200 €, machine à laver en hublot « Curtiss », 200 €, **06.43.55.43.12**.

* Seat Ibiza, 105 CV, août 2014, blanche, 14000 km, 13 900 €, **06.26.56.75.77**. (HR, soir)

* Vélo électrique, grande roue, état neuf, 350 €, **02.96.84.77.94**.

* Motoculteur, moteur Briggs et Stratton, vitesse AV et AR, **06.83.04.57.13**.

* Canapé 3 places, convertible, tissu ton pastel, 50 €, **02.96.84.87.07**.

* Bois de chauffage, livraison possible, **06.81.37.05.47**.

* Fagots, **02.96.84.66.86**.

* Machine à coudre dans meuble, bon état, 80 €, Téf Grandin, 70 cm, 50 €, **02.96.86.02.72**.

* Lit une personne, 190 x 90, sommier à lattes + matelas latex, belle literie, **06.74.52.25.92**.

A louer:

* Maison T4, jardin, garage, 550 €, **02.96.84.76.59** ou **06.73.45.68.90**.

* Maison T4 à Broons, **02.96.84.66.27** ou **06.76.67.20.74**.

*Garage, centre Broons avec grenier, libre début mai, s'adresser au 6 rue de la Barrière.

* Maison F5 avec dépendances, près du centre-ville, entièrement rénovée, libre, s'adresser au 6 rue de la Barrière ou chez Me Roulet.

Recherche :

* Personne sérieuse pour effectuer des heures de ménage à Broons, **06.22.28.53.77**.

* Vélo d'appartement à acheter, **02.96.80.03.57**.

Messes :

Dimanche 21 février : 10h30 à Broons et Trémeur.

Dimanche 28 février : 11h à Eréac.

Pour mémoire :

Groupe médical: **02.96.84.61.47**.

Groupe vétérinaire: **02.96.84.61.46**.

Cabinet infirmier : **02.96.84.65.44**.

Infirmier libéral : **M Rohrbacher : 06.07.75.21.20**

Gendarmerie: lundi, vendredi et samedi de 14h à 18h et mercredi de 8h à 12h.

Déchetterie: lundi, mercredi, samedi: 9h à 12h et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à 17h. Tél. : **02.96.84.70.56**.

Rendez-vous le 2 mars 2016

